

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

⑪

**N° 80 24351**

---

⑤4

Ceinture de golf.

⑤1

Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 63 B 57/00; A 41 F 9/00.

②2

Date de dépôt..... 17 novembre 1980.

③3 ③2 ③1

Priorité revendiquée : RFA, 16 novembre 1979, demande de modèle d'utilité,  
n° G 79 32 443.9.

④1

Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 24 du 12-6-1981.

---

⑦1

Déposant : KEMPF Christoph, résidant en RFA.

⑦2

Invention de : Christoph Kempf.

⑦3

Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4

Mandataire : Cabinet Michel Bruder,  
10, rue de la Pépinière, 75008 Paris.

La présente invention concerne une ceinture de golf.

Un joueur de golf a besoin, outre les clubs et les balles de golf, d'une série d'objets auxiliaires tels que les "tees", la serviette, le gant de golf, la fourchette servant à relever les pitches, le "marquer", le crayon et la carte de score. Jusqu'à maintenant, il transportait ces objets en les mettant dans un sac de golf ou dans les poches de son pantalon ou de sa veste. D'où la difficulté d'avoir toujours à portée de la main ces accessoires nécessaires au jeu. Il arrive ainsi souvent qu'un joueur se rende au départ sans emporter son trolley contenant son sac de golf. Il se trouve alors sans tee ou sans balle de réserve sur lui et doit retourner à son trolley pour chercher les objets qui lui manquent. Cela retarde le jeu et nuit à la forme et aux nerfs du joueur. Parfois il s'aperçoit qu'un des objets cités lui manque alors qu'il se trouve déjà sur le parcours.

On connaît déjà, ainsi qu'il est décrit dans le brevet américain N° 2 682 981 un support d'objets nécessaires à la pratique du golf, ce support ayant la forme générale d'une feuille allongée pourvue d'un tunnel supérieur à travers lequel on peut faire passer une bande ou ceinture, et s'étendant vers le bas. Ainsi le support connu ne fait pas partie intégrante de la ceinture, le joueur le porte et il peut par conséquent l'oublier par inadvertance. En outre, par suite de sa forme allongée s'étendant vers le bas l'accessoire que constitue le support peut gêner les mouvements du joueur.

La présente invention a pour but de fournir une ceinture qui permette au joueur de porter constamment sur lui pendant la durée du jeu les accessoires principalement mentionnés ci-dessus, de sorte qu'il les ait toujours à portée de la main.

A cet effet, cette ceinture est caractérisée en ce que sur la face extérieure de la ceinture sont disposées les unes à côté des autres, dans la direction longitudinale, au moins deux fixations parmi les fixations suivantes à savoir :

- a) une fixation pour au moins un tee;
- b) une fixation pour au moins un organe de marquage de la position d'une balle de golf;
- c) une fixation pour au moins une fourchette pour relever les pitches;
- d) une fixation pour au moins une balle de golf;
- e) une fixation pour une serviette;

- f) une fixation pour une carte de score
- g) une fixation pour un crayon;
- h) une fixation pour un gant de golf.

Il est possible, par exemple, soit de faire coulisser  
5 ces fixations le long de la ceinture à l'aide de passants, de sorte que  
le joueur puisse choisir celle des fixations qu'il désire utiliser,  
soit de les monter sous une forme amovible ou inamovible. En ce qui  
concerne le montage, on peut employer surtout des rivets, mais d'autres  
modes de montage tels que la colle ou des coutures ainsi qu'un montage  
10 amovible grâce à des boutons-pressions ou une bande adhérente, par  
exemple du type "VELCRO", peuvent être envisagés.

La ceinture de golf est décrite de manière plus précise  
au moyen d'un schéma.

La figure 1 montre une vue d'ensemble de la ceinture  
15 avec ses fixations.

Le schéma 2 montre les fixations pour la balle de golf,  
la serviette et le marker.

La figure 3 montre les fixations pour la carte de score  
et le crayon.

La figure 4 montre la fixation pour les tees et la four-  
20 chette servant à relever les pitches.

Les figures 2 à 4 comportent chacune une vue de face et  
une vue de dessus, la figure 1<sup>ne</sup> montre qu'une vue de face.

Pour une meilleure compréhension, il faut tout d'abord  
25 expliquer ce qu'un joueur de golf entend par tee, marker et fourchette  
pour relever les pitches. Un "tee" est un objet sur lequel on pose la  
balle au départ et qui comprend une surface d'appui en sa partie supé-  
rieure et une pointe se dirigeant vers le bas en sa partie inférieure.  
La pointe de ce tee est plantée dans le sol, puis la balle est posée  
30 sur la surface d'appui se trouvant à environ 1 cm au-dessus du sol. Le  
"marker" est un petit disque circulaire de la taille d'une pièce de  
5 centimes, au centre duquel est fixée une pointe. Il sert à marker  
la balle sur le terrain. La fourchette servant à relever les pitches  
est une plaque munie de deux pointes, que l'on utilise pour aplanir les  
35 points de chute sur le terrain.

Sur la figure 1, à côté de la boucle de la ceinture 1,  
une bande horizontale 2 formant des ondulations est appliquée sur la

ceinture 1. Entre les ondulations, la bande horizontale 2 est fixée à la ceinture par des rivets 6. On introduit les pointes centrales ou doigts des organes de marquage 7 dans des fentes ménagées de haut en bas dans le bord supérieur de la bande horizontale 2. Sur la partie 3  
 5 de la bande se trouve une plus grande ondulation servant à loger la serviette 8. Le bout de droite de la bande est fixé à la ceinture 1 par un bouton-pression 5. Elle est en outre croisée avec une autre bande 4, plus petite et formant avec elle partie intégrante. On loge la balle de golf 9 dans ces bandes croisées, ainsi qu'on peut le voir sur la  
 10 figure 2. Un autre bouton-pression 5 sert à attacher le gant de golf. Dans la moitié inférieure de la figure 1, on peut voir, de gauche à droite, la fixation 10 pour placer la carte de score ainsi que la fixation 11 pour le crayon 13. Les détails apparaissent sur la figure 3.

Il s'agit d'une poche placée en biais et fermée dans le  
 15 bas, sur laquelle est rapportée la fixation 11 pour le crayon. On peut voir de plus la fixation 12 pour les tees 15 et la fourchette 16 pour relever les pitches. Il s'agit de nouveau d'une bande ondulée, fixée à la ceinture par des rivets dans les creux des ondulations. Les détails apparaissent sur la figure 4. La disposition des fixations présentée  
 20 sur ce dessin peut être changée selon les besoins.

Une ceinture de golf telle que celle qui vient d'être décrite a l'avantage que le joueur porte constamment sur lui tous les objets auxiliaires nécessaires au jeu sans que ses poches de vêtements soient salies ou endommagées par des objets pointus. De plus, il n'est  
 25 pas obligé d'emporter un sac de golf, ce qui est très important dans les cas où le joueur ne prend qu'un ou deux clubs/<sup>ou</sup> transporte les clubs à l'aide de l'un des trolleys courants. Grâce à cette ceinture toujours garnie et que l'on porte comme une ceinture normale, on est assuré que le joueur n'oublie aucun des objets cités.

Il est naturellement préférable mais toutefois non nécessaire que la ceinture soit pourvue de moyens permettant de supporter tous les accessoires mentionnés en référence à la forme d'exécution préférée qui est décrite ci-dessus. Généralement les fixations des  
 30 tees 15, des organes de marquage 7 et/la fourchette 16 pour relever les pitches peuvent être considérés <sup>de</sup> comme étant indispensables. Une ceinture plus élaborée peut être équipée en outre de moyens permettant de  
 35 porter une balle de golf et une serviette. Additionnellement on peut

prévoir une fixation pour le gant de golf et éventuellement une fixation pour porter la carte de score et le crayon. On peut également utiliser, sans sortir du cadre de l'invention, tout autre combinaison de deux des fixations d'accessoires décrites ci-dessus ou même davantage.

REVENDEICATIONS

1. Ceinture de golf permettant à un joueur de porter les objets nécessaires à la pratique du golf, caractérisée en ce que sur la face extérieure de la ceinture sont disposées les unes à côté des autres, dans la direction longitudinale, au moins deux fixations parmi les fixations suivantes, à savoir :
  - a) une fixation pour au moins un tee (15);
  - b) une fixation pour au moins un organe (7) de marquage de la position d'une balle de golf;
  - 10 c) une fixation pour au moins une fourchette (16) pour relever les pitches;
  - d) une fixation (4) pour au moins une balle de golf (9);
  - e) une fixation (3) pour une serviette (8);
  - f) une fixation (10) pour une carte de score (14);
  - 15 g) une fixation (11) pour un crayon (13);
  - h) une fixation (5) pour un gant de golf.
2. Ceinture de golf suivant la revendication 1, caractérisée en ce que l'une au moins des fixations est montée de manière amovible sur la ceinture.
- 20 3. Ceinture de golf suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce qu' à la face extérieure de la ceinture est fixée une bande allongée (12) s'étendant dans la direction longitudinale de la ceinture, cette bande faisant saillie par rapport à la face extérieure de la ceinture en formant des ondulations, étant fixée à la ceinture entre les ondulations individuelles et formant les fixations pour au moins un tee (15) et pour une fourchette (16) destinée à relever les pitches.
- 25 4. Ceinture de golf suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la fixation (10) pour la carte de score (14) est constituée par une poche s'étendant d'une manière inclinée vers le bas à partir de la ceinture et en ce que la fixation (11) pour le crayon (3) est rapportée sur cette poche (10).
- 30 5. Ceinture de golf suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la fixation (4) pour la balle de golf (9) est formée de deux bandes croisées, une extrémité de l'une des bandes pouvant être liée à la ceinture par l'intermédiaire d'un dispositif de fixation détachable.
- 35

6. Ceinture de golf suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la fixation (3) pour la serviette (8) est constituée par une bande s'étendant dans la direction longitudinale de la ceinture et fixée à cette dernière en deux zones distantes l'une de l'autre.
- 5
7. Ceinture de golf suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la fixation destinée aux organes<sup>(7)</sup> de marquage de la position d'une balle de golf est constituée par une bande (2) s'étendant dans la direction longitudinale de la ceinture, laquelle présente sur son bord supérieur une fente destinée à recevoir un doigt faisant saillie à partir du centre des organes de marquage en forme de disque (7).
- 10
8. Ceinture de golf suivant l'une quelconque des revendications 5, 6 et 7, caractérisée en ce que les fixations pour la balle de golf (9), la serviette (8) et les organes (7) de marquage de la position des balles de golf comportent en commun une bande de fixation (3) s'étendant dans la direction longitudinale de la ceinture et qui est fixée à cette dernière en plusieurs points distants les uns des autres dans la direction longitudinale.
- 15
9. Ceinture de golf suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la fixation pour le gant de golf comporte un élément de fixation rapporté sur la face extérieure de la ceinture et qui peut être relié à un élément de fixation complémentaire porté par le gant de golf.
- 20
10. Ceinture de golf suivant la revendication 9, caractérisée en ce que l'élément de fixation est constitué par un bouton-pression (5) ou une bande autoadhésive du type "VELCRO".
- 25

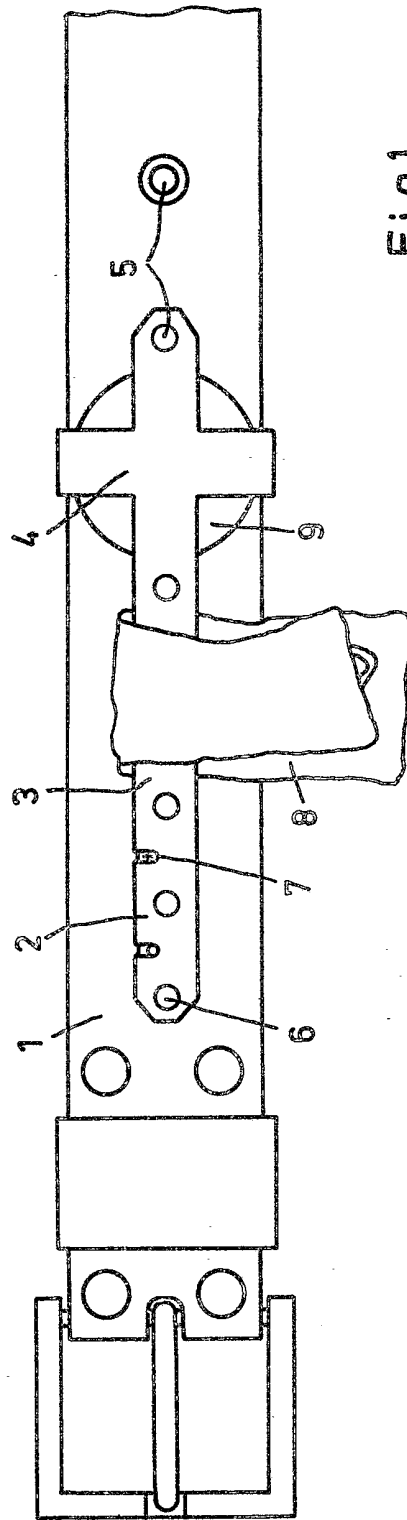
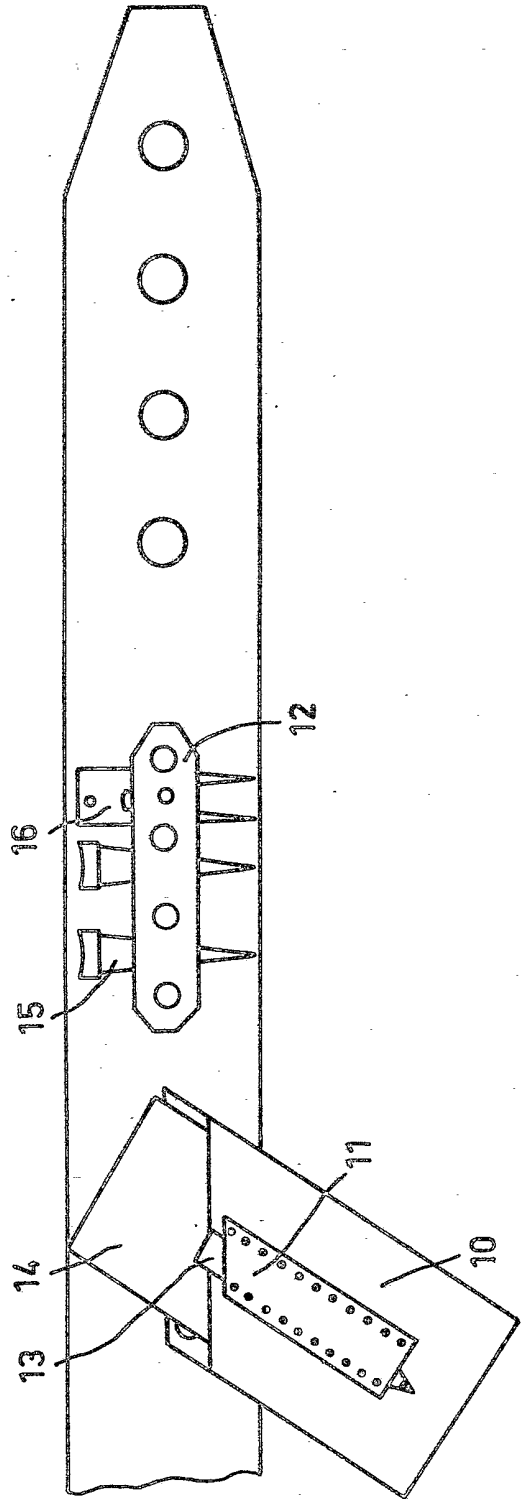


Fig. 1





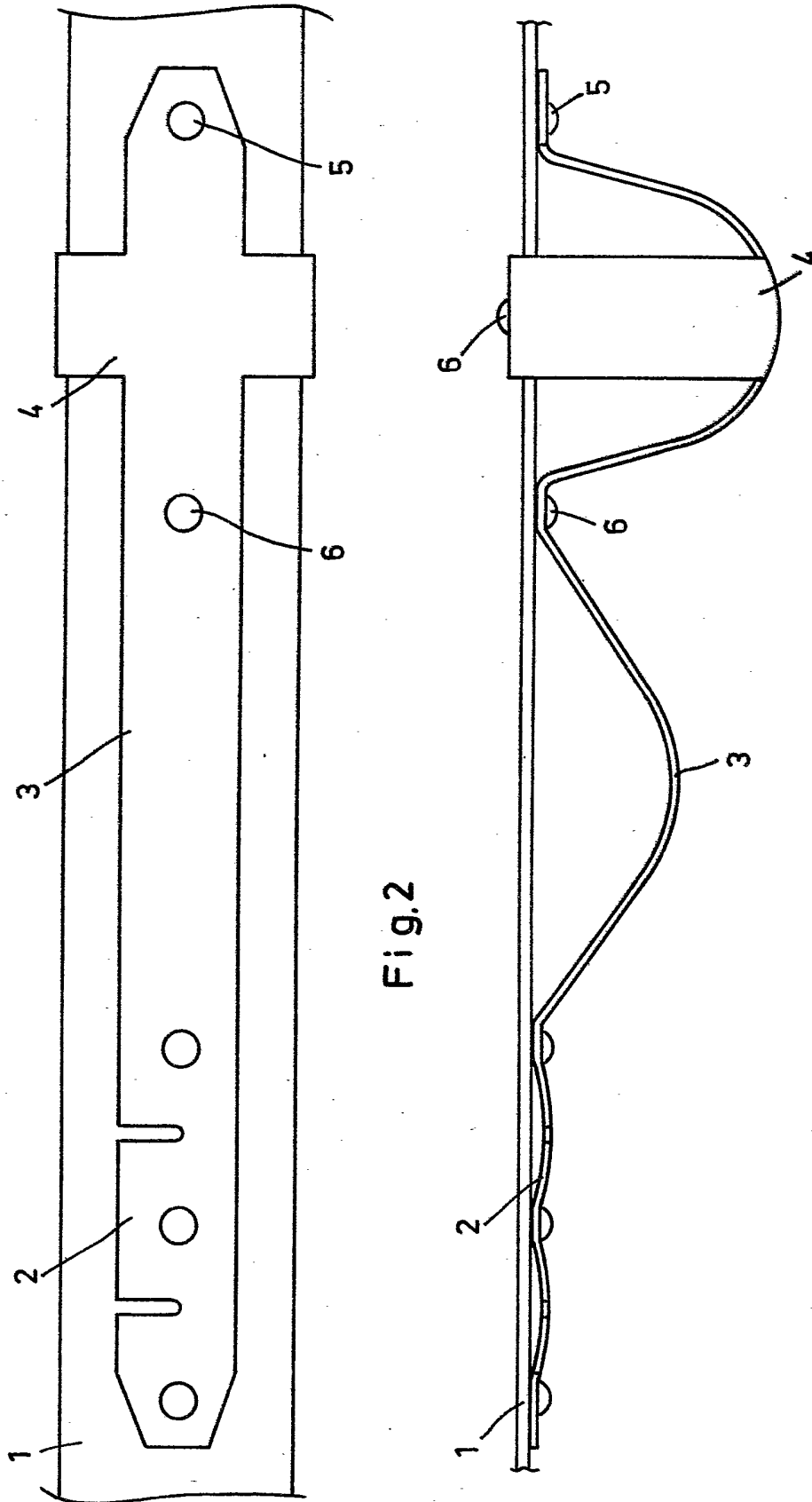
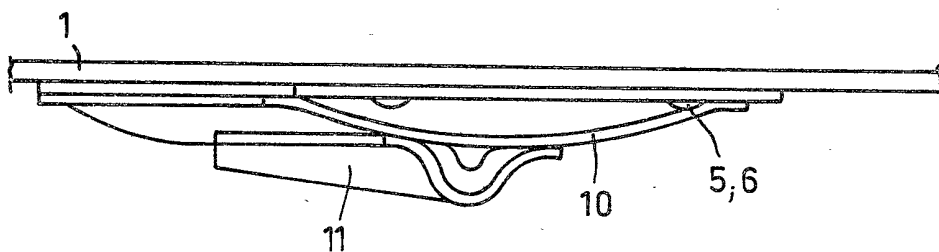
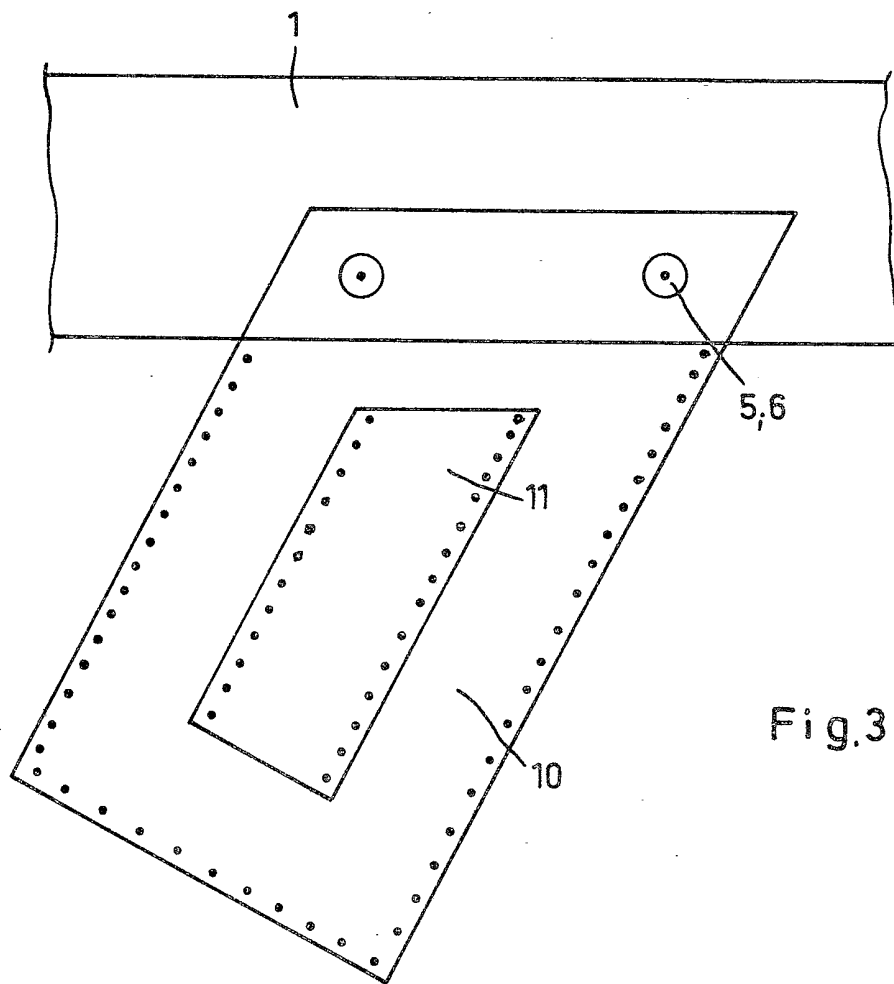


Fig. 2



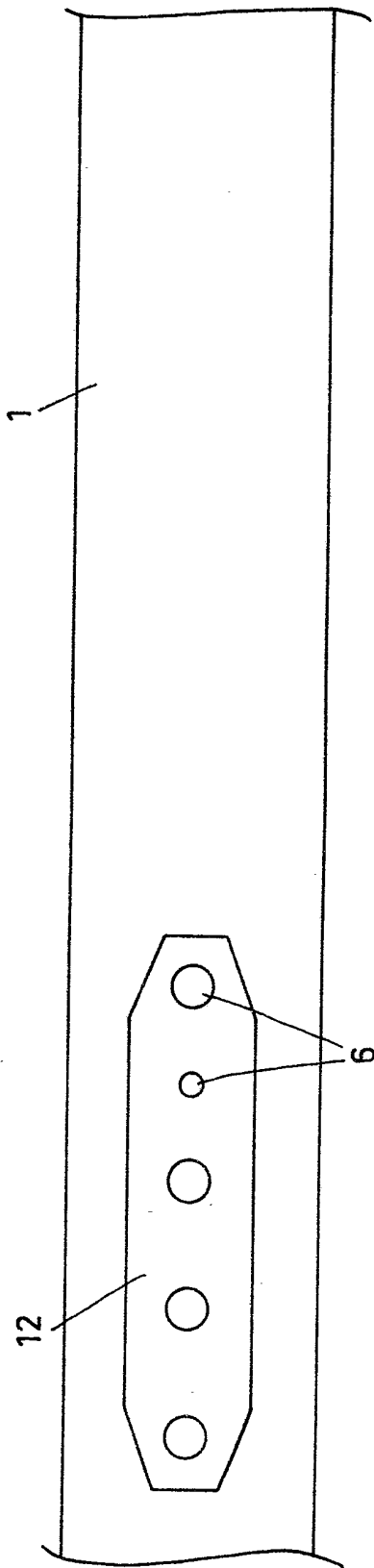


Fig.4

